



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE N°2 DE L'ETAT DU BURUNDI SUITE A LA MESURE
PRISE PAR LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES DE
RETIRER LE BURUNDI DE SON AGENDA POLITIQUE**

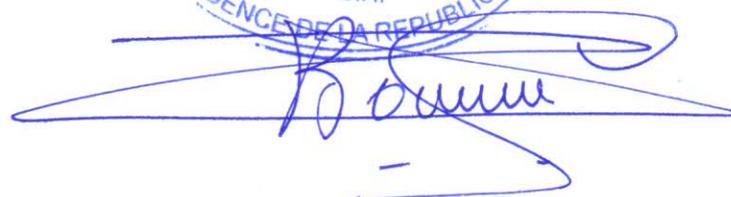
1. L'Etat du Burundi a accueilli avec joie, la décision noble, digne et salubre que le Conseil de Sécurité des Nations Unies vient de prendre en retirant le Burundi de son agenda politique, suite au vœux exprimé par le Président de la République du Burundi, SE Evariste NDAYISHIMIYE, et qu'il a réitéré dans son discours prononcé lors de la 75^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies. A travers cette mesure historique, les Nations Unies viennent de reconnaître, enfin, que des avancées très significatives dans différents domaines ont été réalisées au Burundi.
2. L'Etat du Burundi se réjouit de cette décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui constitue un signal, on ne peut plus fort et déterminant, de la renormalisation des relations diplomatiques entre le Burundi et les Nations Unies.
3. Le Burundi tient toujours à informer la communauté internationale, ses interlocuteurs et partenaires que l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme et la stabilisation de la sécurité dans tout le pays sont une réalité et que la population vaque quotidiennement, et en toute quiétude, aux travaux de développement; en témoigne irréfutablement, le retour massif des réfugiés burundais, ainsi que l'organisation, sur fonds propres des burundais, des élections paisibles, crédibles, transparentes et démocratiques de 2020, qui ont abouti à la mise en place des institutions responsables et laborieuses qui gèrent actuellement le pays.
4. Le Burundi se réjouit que, tout le monde voit la même chose, y compris les Nations Unies, en témoigne l'entente entre le Burundi et les Nations Unies sur l'avenir du Bureau des Nations Unies au Burundi. Le Burundi est sur la voie de la paix et du développement. C'est le couronnement des efforts conjugués du

peuple burundais, et de l'appui significatif des différents pays et partenaires, qui témoignent une fois de plus, la solidarité des peuples, dans des rapports de collaboration d'égal à égal et de partenariat gagnant-gagnant.

5. L'Etat du Burundi profite de cette occasion pour réitérer son engagement à poursuivre le processus de consolidation de la paix, d'un Etat de Droit sûr et rassurant pour tout le monde car cela relève de sa responsabilité. En outre, L'Etat du Burundi s'engage à poursuivre la consolidation de la coopération bilatérale et multilatérale dans une dynamique de respect mutuel entre les Etats et les partenaires et à travers des partenariats mutuellement bénéfiques et avantageux.
6. Dans le cadre du renforcement de la souveraineté nationale, L'Etat du Burundi souhaite que les relations de coopération se focalisent particulièrement sur la mise en œuvre du Plan National du Développement (PND 2018-2027) qui par ailleurs s'inspire des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
7. Dans cet élan, et de commun accord avec différents partenaires au développement, des modalités pratiques pourront être re-analysées à travers entre autres des tables rondes pour voir comment réaliser ce partenariat dans le cadre du développement économique.
8. L'Etat du Burundi réitère ses vifs et sincères remerciements aux Nations Unies en général, et aux pays amis en particulier, pour leur soutien indéfectible qui a abouti à cette mesure.
9. Enfin, L'Etat du Burundi invite la population burundaise à accueillir et à soutenir, elle aussi, avec joie et sérénité cette mesure salubre et l'encourage à rester calme et responsable comme elle en a toujours fait preuve surtout pendant les moments difficiles et lui demande de toujours vaquer à ses activités quotidiennes de développement.

Fait à Gitega, le 7 décembre 2020

**LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ETAT
ET PORTE-PAROLE**
Prosper NTAHORWAMIYE

The image shows the official seal of the Burundian State Secretariat and the signature of Prosper NTAHORWAMIYE. The seal is circular and contains the text 'REPUBLIQUE DU BURUNDI' at the top, 'SECRETARIAT GENERAL DE L'ETAT' in the center, and 'RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE' at the bottom. The signature is written in blue ink and is positioned below the seal.